

Conseil municipal du 20 mars 2026

Début de séance : 20h00

Présents : Richard Bladou, Eric Bossion, Maëlys Cayrol, Alexandre Delfaud, Sophie Doumenc, Frédéric Graves, Maxime Hug, Valentin Juredieu, Martine Mercier, Jacques Montal, Agnès Morinière, Marianne Murat, Jean Pierre Sales, Nathalie Schocron, Sylvie Thamié.

Absent : néant

Maxime Hug en tant que maire sortant entame la réunion en souhaitant la bienvenue à la nouvelle équipe à qui il adresse ses félicitations. Il remercie également l'équipe sortante pour le travail accompli lors du précédent mandat.

Les élu-es membres de la liste Faire village demandent à pouvoir faire une déclaration liminaire, ce qui est accepté. Nathalie Schocron explique que cette liste ne se considèrerait pas comme une liste d'opposition et que son but est bien de construire ensemble avec tous et toutes dans l'intérêt du village et dans un climat de confiance. Leurs élu-es se proposent donc pour travailler avec toute l'équipe en apportant leurs idées et leur force de travail (par exemple sur la communication, l'animation de commissions ou des dossiers techniques) et souhaitent être intégrés-es au fonctionnement du CM au même titre que l'ensemble des conseillers et conseillères en espérant des échanges constructifs.

1. Nomination du secrétaire de séance

Valentin Juredieu, plus jeune élu, est nommé secrétaire de séance. Il sera appuyé par les secrétaires de mairie présentes ce soir.

En tant que doyen, Richard Bladou ouvre le conseil en faisant l'appel des élus puis en lisant le texte officiel du code général des collectivités territoriales.

2. Élection du maire

En plus du secrétaire de séance, Agnès Morinière et Sylvie Thamié se portent volontaires pour être assesseurs.

Maxime Hug est seul candidat au poste de maire ; se déroule alors le vote, dans l'isoloir à bulletin secret.

13 votes pour Maxime Hug

2 nuls (pour erreur de libellé, un ne comportant que le prénom, l'autre portant la mention « Pour Maxime Hug »)

Maxime Hug est donc élu à la majorité absolue maire de la commune d'Assier. Il prend la parole pour dire qu'on travaillera tous ensemble, chacun dans son domaine de compétence, dans l'intérêt de la commune.

Le maire nous fait la lecture de la charte des élus.

3. Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints

Maxime Hug propose d'élire 3 adjoints. L'ensemble des élus vote pour à main levée. La séance est levée pour 15 min afin de laisser le temps à qui le souhaite de proposer une liste.

La liste proposée par M. le maire est la suivante :

- Thamié Sylvie
- Bossion Eric
- Morinière Agnès

Aucune autre liste n'est candidate.

Le vote a donc lieu, toujours à bulletin secret et dans l'isoloir.

Majorité absolue avec 15 votes pour l'équipe Thamié, Bossion, Morinière.

Sont donc élus : Première adjointe aux affaires scolaires, enfance et personnels associés : Mme Sylvie Thamié.

Deuxième adjoint à la voirie, espaces publics, bâtiment communaux, sécurité et personnels associés : M. Eric Bossion

Troisième adjointe à la santé : Mme Agnès Morinière

4. Vote des indemnités de fonction

Est ensuite mis aux voix le montant des indemnités. Pour les deux premiers adjoints est proposée la totalité du taux : 483,81€ brut, pour la troisième adjointe 226,02€ brut.

L'indemnité du maire est proposée pour la totalité du taux également.

L'ensemble du conseil adopte cette proposition.

La totalité de l'enveloppe allouée aux indemnités n'est pas atteinte, par souci d'économie et d'efficacité (suppression du quatrième adjoint) et ce même si 3 déléguées proposées ce soir (Maëlys Cayrol à la communication, Marianne Murat à la planification et Martine Mercier à l'embellissement du village) percevront également une modeste indemnité qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Une économie d'environ 3000€ annuels sera réalisée par rapport au mandat précédent.

5. Délégations du conseil municipal au maire

On repart sur les 22 mêmes articles que lors du mandat précédent (voir PJ).

L'ensemble du conseil vote pour.

Questions diverses :

Les dates des deux prochains conseils municipaux sont décidées : jeudi 2 avril 20h (débat d'orientation budgétaire DOB) et mardi 28 avril 20h pour le vote du budget.

- Journal de la mairie :

Il est prévu de diffuser un journal une fois par an, qui s'adressera également aux nouveaux habitants. Il informera sur l'action du conseil municipal et sur les projets réalisés ou en cours et contiendra les informations utiles (numéros de téléphone, services, etc.). Le maire précise que ce document sera créé par un professionnel et que l'impression sera de bonne qualité.

- Réception des comptes rendus par courriel ou dans la boîte aux lettres :

Il est prévu de diffuser aux habitantes et habitants un courrier afin que celles et ceux qui souhaitent recevoir les comptes rendus des réunions du conseil municipal envoient leur adresse mail à la mairie. Ils les recevraient alors par courriel. La possibilité de recevoir les comptes rendus dans les boîtes aux lettres étant une option (en dernier recours) pour celles et ceux qui n'ont pas accès à internet. Le RGPD (règlement général sur la protection des données) sera respecté.

Le maire attire l'attention sur le fait que, lors de la distribution de ce courrier dans les boîtes aux lettres, il faudra que les conseillers et conseillères mettent à jour les données concernant les adresses, surtout pour les locataires.

La possibilité d'envoyer des informations de type coupure d'eau ou coupure du réseau électrique pourrait être envisagée lorsque la mairie en est prévenue.

Un conseiller évoque le fait que, dans certains villages, d'autres types d'informations sont adressés à la population par la mairie, par exemple les décès, les naissances, les mariages. Un débat s'ensuit sur l'opportunité ou pas de diffuser ce genre d'informations. Cette option est rejetée car un certain nombre d'arguments contre sont évoqués : la nécessité d'obtenir l'accord des habitants et habitantes concernées, la complexité d'obtenir certaines informations, par exemple en cas de décès si cela se passe hors commune.

Fin de séance : 21h20

CR réalisé par Maëlys Cayrol & Nathalie Schocron